



Commune de Saint-Blaise – CONSEIL COMMUNAL
Législature 2016 - 2020

PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Version 1.00



Saint-Blaise, le 6 juillet 2017

Version	Date	Désignation
1.00	06.07.2017	Distribution électronique aux Conseillers généraux

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	3
1 PRÉAMBULE	5
2 OBJECTIFS ET LIMITES DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE	6
3 LES AXES PRINCIPAUX D'ACTION POUR LA LÉGISLATURE	7
L'avenir institutionnel	7
Les finances	7
Le territoire et la mobilité	8
Les projets phares	9
La communication et les contacts	10
4 ACTIONS PAR DICASTÈRES	12
Généralités	12
Dicastère 0 : Administration	12
Dicastère 1 : Sécurité publique	13
Dicastère 2 : Enseignement et santé	15
Dicastère 3 : Culture, loisirs et sport	15
Dicastère 4 : Ports et tourisme	16
Dicastère 5 : Prévoyance sociale (y compris accueil petite enfance et parascolaire)	16
Dicastère 6 : Travaux publics, voirie et parcs publics	17
Dicastère 7 : Urbanisme et aménagement du territoire	18
Dicastère 8 : Forêts et domaines	20
Dicastère 9 : Bâtiments (et Cité de l'énergie)	20
Dicastère 10 : Gestion des déchets et environnement	21
Dicastère 11 : Services industriels (électricité, eau, téléréseau)	22
Dicastère 12 : Finances, impôts, transports	22
5 CONCLUSION	24
ANNEXE I : FONCTIONS, CHEFS DE DICASTÈRES, SUPPLÉANTS	25
Fonctions des conseillers communaux	25
Dicastères par conseiller communal et suppléances	25
Chef et suppléant par dicastère	25
ANNEXE II : MOTION « UN PROGRAMME POUR UNE LÉGISLATURE »	26

Par souci de simplification, la forme masculine a été privilégiée ; elle désigne cependant aussi bien les femmes que les hommes.

1 PRÉAMBULE

L'action communale a pour but, à son niveau, de gérer le bien public et de répondre aux besoins de la population, dans une perspective de durabilité. Elle consiste à chercher constamment à améliorer la qualité de vie des habitants, tout en garantissant une gestion administrative, financière et technique, réfléchie et efficace.

La législature précédente (2012 – 2016) a été fortement marquée par la perspective d'une fusion des communes de la région, et le très fort engagement nécessaire par la mise en œuvre de ce projet. Le non aboutissement de celui-ci, en été 2016, replace les autorités dans une perspective orientée à nouveau principalement sur les actions et les besoins de chacune de ces communes.

Dans cette optique, la motion interpartis acceptée par le Conseil général lors de la séance du 24 novembre 2016, est une opportunité pour le Conseil communal d'exposer l'orientation de son action et le choix de ses priorités, par l'intermédiaire d'un Programme de législature.

Le Conseil communal entend profiter de l'élaboration du Programme de législature pour présenter une vision cohérente de la gestion de la commune au sein de laquelle les projets d'envergure s'associent harmonieusement avec l'activité quotidienne des habitants.

2 OBJECTIFS ET LIMITES DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Avec le présent Programme de législature 2016 – 2020, le Conseil communal se dote d'un fil rouge pour la conduite des affaires de la commune sur ladite période. Ce fil rouge lui permet d'afficher en toute transparence les choix et les priorités qu'il entend mettre en œuvre, ainsi que les moyens qu'il compte utiliser pour y parvenir. Source d'informations, cette feuille de route doit permettre aux acteurs politiques et à la population de connaître cette action à court et moyen termes.

Ce programme sert également à informer le Conseil général et les citoyens, de manière synthétique et exhaustive, de l'action communale prévue pour la législature. Il présente un degré de détail adéquat : il trace les lignes de force de l'action de l'exécutif pour l'ensemble des domaines de cette action, sans pour autant en expliciter tous les détails, ni en figer les contours de manière définitive.

Les modifications importantes éventuellement apportées durant la législature à l'action communale, en raison des circonstances futures, seront exposées régulièrement au Conseil général et aux différentes Commissions, ou elles pourront être débattues, avant d'être explicitées dans les rapports annuels de gestion¹. Au besoin, le Programme de législature pourra être adapté.

¹ Art. 4.9 point 3 du « Règlement général »

3 LES AXES PRINCIPAUX D'ACTION POUR LA LÉGISLATURE

L'avenir institutionnel

Le double échec des projets de fusion avec les communes de l'Entre-deux-Lacs, en 2015 puis en 2016, a marqué les esprits. Plus d'une année après le dernier verdict populaire, négatif à Saint-Blaise, aucune ébauche d'un nouveau projet n'est apparue, et le sujet n'est que très rarement abordé dans les différents milieux politiques côtoyés.

Cependant, les contacts intenses noués durant de nombreuses années dans le cadre de ces projets de fusion, ont permis de rencontrer régulièrement les exécutifs, les législatifs, les administrations et même une partie des populations des communes voisines, et de développer des liens de travail et d'amitié. Ces liens perdurent au-delà du changement de législature, et malgré le renouveau d'une partie du personnel politique.

Par ailleurs, aux plans régional et cantonal, de nombreux liens institutionnels (syndicats, associations) et opérationnels (groupes de travail, commissions)² travaillent en étroite collaboration sur des sujets qui dépassent le cadre communal. Ce travail intercommunal a tendance à augmenter au fil des ans, marquant le fait que les tâches et les problèmes à résoudre dépassent de plus en plus souvent le simple cadre des frontières communales. Ce constat, régulièrement établi depuis plusieurs années, a été l'une des raisons majeures pour le lancement des projets de fusion aboutis ou ayant échoué dans le canton.

Une autre raison majeure pour le lancement des projets de fusion a été la constatation que les problèmes auxquels sont confrontées les autorités communales deviennent de plus en plus complexes et nécessitent des compétences et des ressources qui ont tendance à dépasser ce que des miliciens et des administrations de petites à moyennes communes peuvent accomplir. Il y a lieu de rappeler qu'au début des années 2000, ce sont des membres de certains partis de plusieurs communes de la région, dont Saint-Blaise, qui ont chargé leurs exécutifs respectifs « d'examiner les opportunités de rapprochements entre [nos] différentes communes, dans le but d'en améliorer la conduite ».

Le Conseil communal est conscient de l'importance des activités intercommunales et cantonales, et il a la volonté de continuer à y participer activement et à les soutenir.

Le Conseil communal reste également d'avis que Saint-Blaise devra, dans un futur non encore précisé, reconsidérer la question de la fusion avec les communes voisines. Pour respecter la décision de la population de Saint-Blaise, le Conseil communal n'aura pas d'action volontariste pour relancer un projet de fusion lors de la présente législature. Il restera néanmoins très attentif aux signes qui pourraient apparaître en provenance des autorités législatives ou de la population, aussi bien à Saint-Blaise que dans les communes voisines, et il agira en fonction de ces éventuelles nouvelles impulsions.

Les finances

La consolidation des rentrées fiscales communales constitue un facteur de succès déterminant pour l'avenir. La commune de Saint-Blaise ne peut pas se permettre le luxe de

² Voir « Représentations et délégations du Conseil communal et du Conseil général dès le 1^{er} janvier 2017 »

perdre des contribuables au profit d'autres cantons. Tout doit donc être mis en œuvre pour assurer le maintien des contribuables personnes physiques, pour en attirer de nouveaux et pour développer la venue de personnes morales dans la commune.

Le maintien d'un coefficient d'impôt bas et une offre attractive en logements, en habitations et en qualité de vie, en relation avec l'urbanisme et l'aménagement du territoire, seront des facteurs de succès pour atteindre ces buts.

Les efforts sur ces différents points, accompagnés de la maîtrise des charges, devront permettre de faire face aux obligations communales et de créer une marge permettant de relancer de nouveaux investissements. Cela permettra également de mettre en œuvre des programmes de plus grande portée et de longue durée, tels que l'entretien et la réfection des bâtiments communaux, des réseaux routiers et d'eau, ainsi que la poursuite de la réalisation par étapes du plan général d'évacuation des eaux (PGEE).

Ces investissements ne pourront être réalisés que par une situation financière saine, et sans aggraver l'endettement, qui péjore durablement l'avenir des générations futures.

L'impact à terme du ralentissement économique et des reports de charges du Canton sur les Communes reste à mesurer. De même, la révision de la péréquation des charges pourrait avoir des incidences sur les finances communales.

Il est donc important que les investissements prévus bénéficient d'un maintien de l'assiette fiscale et d'une bonne maîtrise des emprunts pour leur financement.

Le territoire et la mobilité

La présente législature sera d'une grande importance pour la gestion du territoire communal, car elle verra la révision d'ensemble du Plan d'aménagement local (PAL). Une telle révision, nécessaire à un rythme de douze à quinze ans, est justifiée, le Plan d'aménagement actuel datant de 2001. Elle permettra de prendre en compte l'évolution des concepts d'aménagement et d'urbanisme de ces quinze dernières années, d'autant plus qu'une modification majeure de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) est entrée en vigueur en 2014, suite à son acceptation par le peuple suisse. Elle permettra également de tenir compte de la dernière version du Plan d'aménagement cantonal (PAC), mis en consultation actuellement, et qui prend lui-même également en compte la nouvelle version de la LAT.

Cette révision permettra de synthétiser un grand nombre de réflexions et d'études réalisées ces dernières années, aussi bien sur l'ensemble du territoire (Projet de territoire, Projet de réglementation de la zone d'ancienne localité) que pour des aspects très localisés de l'urbanisation (requalification de la zone 20 km/h au centre du village et de la traversée de la RC5). Elle prendra également en compte les nouveaux besoins qui se sont dessinés cette dernière décennie (transformation de zones industrielles en zones mixtes, pôles de gare, densification urbaine).

Enfin, cette révision, permettra d'intégrer les réflexions sur les autres aspects touchant le territoire et l'urbanisme, à savoir, par exemple, les plans de circulation, de stationnement, relatifs à la biodiversité, aux dangers naturels, aux espaces cours d'eau et captages, aux espaces publics, etc.

Les mesures relatives à la mobilité, décidées dans le cadre des première et deuxième phases du projet d'agglomération, continueront de se mettre progressivement en place. Les mesures de la troisième phase, actuellement en cours d'examen à la Confédération, seront arrêtées dès 2019.

Enfin encore, plusieurs projets d'importance, décrits au chapitre suivant, marqueront le territoire de Saint-Blaise dans les mois à venir.

Les projets phares

Parmi les nombreux projets qui seront réalisés ou amorcés, le Conseil communal portera une attention particulière à ceux décrits succinctement dans ce chapitre, car ils marqueront plus fortement la présente législature, à plusieurs titres.

Construction des collèges de Vigner

Ce projet constitue incontestablement un événement d'importance dans la vie de Saint-Blaise, en raison de sa portée culturelle et historique, car il s'inscrit dans une tradition séculaire de mise à disposition d'infrastructures scolaires pour les élèves de la région. Son ampleur financière est également hors norme pour une commune de la taille de Saint-Blaise, et n'est rendue possible que par le mode de fonctionnement du cercle scolaire de l'école obligatoire région Neuchâtel (éorén).

Projet de construction Les Chauderons

La parcelle dite des Chauderons, qui est en zone à bâtir depuis 2001, constitue aujourd'hui la dernière parcelle susceptible d'accueillir un lotissement d'une telle ampleur dans un environnement extrêmement attractif. Ce projet constitue une chance pour Saint-Blaise, car il augmentera encore l'attractivité du village, en offrant à quelques dizaines de familles une qualité d'habitation supérieure.

Appartements protégés à La Musinière

Cette parcelle, reçue en compensation suite à plusieurs échanges de terrains réalisés lors de la construction de la N5, est idéalement située à proximité immédiate de plusieurs commodités, la prédestinant ainsi à la construction d'appartements protégés. Saint-Blaise pourra ainsi contribuer concrètement à la volonté cantonale de mettre à disposition mille appartements de ce type dans les années à venir, répondant ainsi à un besoin social de base.

Bâtiment nautique

Anciennement appelé bâtiment « Ichtus », cet autre héritage de la construction de la N5 arrive actuellement en fin de vie. L'occasion est donc saisie de rénover de manière simple et fonctionnelle cet outil qui sera utile à plusieurs sociétés locales.

Réaménagement du centre du village

Il y a une vingtaine d'années, Saint-Blaise a été pionnière dans la réalisation d'une « zone de rencontre » au centre du village. Ce bel élan n'a pas été poursuivi, puisque cette zone est depuis lors restée pratiquement en l'état, alors qu'il a été montré que le dynamisme d'un centre urbain pouvait se nourrir d'une urbanisation conviviale et de qualité. Il est donc temps de relancer ce projet. En raison des investissements importants nécessaires, il sera réalisé en plusieurs phases, la première débutant dès le printemps 2018 devant la crèche « Haut comme trois pommes ».

Le temple et ses abords

Le temple de Saint-Blaise, dont la commune d'Hauterive est également propriétaire et qui en partage la gestion, est un joyau historique de grande valeur. Les deux communes disposent, depuis quelques années, d'un projet de rénovations extérieure et intérieure établi par un architecte qualifié pour ce genre de prestations. Le projet permettra la protection et la mise en valeur de ce patrimoine historique. Il sera couplé avec une amélioration de ses abords, dans le cadre de l'une des phases du réaménagement du centre du village.

Réaffectation du collège de la Rive-de-l'Herbe

La Construction des Collèges de Vigner permettra le regroupement de l'ensemble des élèves sur ce site, désaffectant de fait le collège de la Rive-de-l'Herbe. Ce bâtiment emblématique devra retrouver une fonction dans le tissu villageois, et plusieurs pistes devront être examinées pour trouver la fonction optimale.

Labélation Cité de l'énergie

Reprise active des travaux en vue de l'obtention du label Cité de l'énergie (voir le chapitre « Dicastère 9 : Bâtiments (et Cité de l'énergie) » ci-après).

Planification renforcée pour l'entretien et le renouvellement des réseaux

L'entretien et le renouvellement des réseaux est une activité très importante dans une communauté urbaine. Les coûts de ces activités étant très élevés, et la visibilité des réalisations n'étant pas très grande, sauf en cas de panne ou de disfonctionnement, la tentation est grande d'investir insuffisamment dans ces tâches. Ce calcul se montre toujours perdant à la longue, car les coûts d'un rattrapage sont alors bien plus élevés, lorsqu'ils ne sont pas prohibitifs.

Une bonne gestion de ces réseaux nécessite en premier lieu une bonne connaissance de leur substance et de leur état, ce qui permet ensuite, si possible à l'aide d'outils simples, de planifier les interventions à entreprendre et d'en chiffrer les coûts dans le temps. Le Conseil communal a l'intention de fournir un effort conséquent dans cette direction. Les réseaux concernés sont :

- le réseau d'évacuation des eaux (base existante : le plan général d'évacuation des eaux, PGEE)
- le réseau routier communal
- les bâtiments communaux.

L'amélioration des prestations et des conditions de travail de l'administration

L'amélioration des prestations de l'administration passe principalement par la formation continue, ainsi que la modernisation des outils de travail et l'apprentissage de leur maîtrise. Pour améliorer les conditions de travail, une étude de réhabilitation des locaux communaux, sur le site actuel ou ailleurs, est en cours.

La communication et les contacts

Le Conseil communal et l'administration attachent une grande importance à la communication et aux contacts, aussi bien avec la population qu'avec les élus du Conseil général. Il souhaite renforcer les canaux existants et en créer de nouveaux.

Communication et contacts politiques

Avec le Conseil général, les Commissions et les partis politiques :

- travailler en partenariat, dans le respect des prérogatives et des compétences institutionnelles respectives
- fournir l'information pertinente permettant aux Commissions et au Conseil général de prendre position et d'établir leurs décisions en connaissance de cause et en temps opportun.

Le Conseil communal est conscient du fait que des contacts politiques et techniques sont également nécessaires avec d'autres instances politiques des communes et du canton. Il continuera donc à s'engager pleinement dans les collaborations intercommunales et cantonales, afin de consolider et de développer les multiples démarches déjà entreprises.

Communication et contacts avec le public

De nombreuses manifestations existent déjà, qui permettent au Conseil communal de rencontrer la population. On peut citer :

- La fête du 3 février
- La fête du 1^{er} août
- La sortie annuelle des aînés
- Le Noël des aînés
- Les anniversaires de 90 ans
- La rencontre annuelle avec les nouveaux habitants
- De nombreuses manifestations qui sollicitent la présence du Président de commune ou des Conseillers communaux.

Le Conseil communal envisage de renforcer les rencontres avec le public. Deux actions sont envisagées à ce stade :

- organiser un jour fixe de rencontre, sur rendez-vous, pendant une heure, un jour par mois, par exemple
- agender des rencontres récurrentes avec les entreprises actives à Saint-Blaise.

Le concept final de ces types de rencontres est en cours d'élaboration.

Communication et contacts, outils

Une modernisation des outils de communication et une amélioration de leur utilisation sont prévues, pour l'administration et le Conseil communal. Elle consiste en premier lieu à poursuivre le passage aux documents électroniques, déjà effectif pour les dossiers du Conseil communal, des participants au projet de construction des collèges de Vigner et des membres de la Commission d'urbanisme (plateforme ECHO). Elle vise à la transmission électronique des dossiers pour toutes les Commissions et pour le Conseil général.

En parallèle, l'administration examine la possibilité :

- D'introduire une gestion électronique des données (GED) pour toutes ses activités
- D'améliorer l'archivage électronique systématique des documents
- D'améliorer la lisibilité du site internet de la Commune et l'accessibilité aux documents.

4 ACTIONS PAR DICASTÈRES

Généralités

Le Règlement général définit les 13 dicastères suivants³ :

- 0 Administration
- 1 Sécurité publique
- 2 Enseignement et santé
- 3 Culture, loisirs et sport
- 4 Ports et tourisme
- 5 Prévoyance sociale (y compris accueil petite enfance et parascolaire)
- 6 Travaux publics, voirie et parcs publics
- 7 Urbanisme et aménagement du territoire
- 8 Forêts et domaines
- 9 Bâtiments
- 10 Gestion des déchets et environnement
- 11 Services industriels (électricité, eau, téléréseau)
- 12 Finances, impôts et transports

Les Chefs de dicastère et leurs suppléants sont indiqués à l'Annexe I. Chaque Chef de dicastère dirige celui-ci comme il l'entend, dans le cadre des options et décisions générales prises par le Conseil communal et dans les limites du budget et des crédits votés. Régulièrement, il informe le Conseil communal de la marche de son dicastère ainsi que de l'état d'avancement de ses dossiers.

Les décisions relatives aux projets communaux sont prises par le Conseil communal, sur la base d'un rapport (oral) du Chef du dicastère en charge. L'administration communale applique les décisions prises et informe régulièrement le Conseil communal de l'évolution des dossiers.

Les Conseillers communaux ont adopté les principes de gouvernance suivants :

- le travail entre Conseillers communaux et avec l'administration est effectué de manière transparente, loyale et collégiale
- les critiques sont constructives et ne visent qu'à améliorer les résultats au profit du bien public
- les Conseillers communaux sont solidaires des décisions prises et respectent leur devoir de confidentialité.

Dicastère 0 : Administration

Les tâches de l'administration communale consistent à fournir les services nécessaires et attendus à la population, d'une part, ainsi qu'à préparer et exécuter les décisions politiques, d'autre part. Pour ce faire, le personnel doit être composé de collaborateurs compétents et bien formés. La formation est d'autant plus importante que les attentes de la part des instances cantonales et fédérales en matière de tâches communales évoluent vers des exigences toujours plus grandes. Il s'agit donc pour l'administration communale

³ Art. 4.5 du « Règlement général »

de se familiariser avec les outils de travail communs mis à disposition, de comprendre le sens des demandes étatiques et de les mettre en œuvre.

L'autonomie communale en matière d'administration tend à s'amenuiser alors que les attentes des autorités et de la population demeurent le maintien et l'amélioration des services aux citoyens.

Il s'agit, pour les autorités, de faire en sorte que les outils à disposition et l'environnement de travail soient optimaux, de manière à ce que les objectifs fixés à l'administration puissent être réalisés. L'objectif des autorités est le maintien et l'amélioration de la qualité des services aux citoyens. Les services existants et les besoins de la population doivent être au centre des préoccupations de l'administration.

Quelques axes et stratégies en vue de la réalisation de cet objectif :

- mettre en place une gestion électronique des documents (GED)
- adapter l'organisation des services administratifs à la future configuration des locaux
- maintenir et améliorer les services du Guichet Social Régional (GSR) au sein de la commune
- positionner la commune au sein de la Conférence des Directeurs Cantonaux (CDC) sociale et du Conseil de la Facture sociale (CFS) pour améliorer la situation cantonale au travers d'actions prises au niveau de la Commission Sociale Régionale (CSR) ; optimiser les flux d'information entre le terrain et les politiques
- mettre en place et appliquer un système de contrôle interne (SCI)
- ouvrir l'outil informatique ECHO aux membres du Conseil général et aux différentes Commissions.

Personnel administratif :

- intégrer les nouveaux collaborateurs et rechercher une amélioration de la productivité avec la nouvelle configuration des locaux
- mettre en place un nouveau règlement du personnel
- prévoir un programme de formation et de mise à jour pour le personnel.

Dicastère 1 : Sécurité publique

En ces temps de transferts de charges entre le canton et les communes, la collaboration entre les différents acteurs garants de la sécurité publique sera un point clé de la législature. Une définition claire des tâches et des coûts incombant à chaque partie est nécessaire. Pour notre commune, la prise de fonction du nouvel agent de sécurité publique (ASP) en juin 2017 permet de rétablir une situation où une externalisation de certaines prestations a été nécessaire.

La volonté est claire : maintenir un concept de sécurité qui réponde aux besoins de la population. Pour ce faire, le Conseil communal veillera à l'intégration du nouvel ASP dans la vie communale et s'assurera que la collaboration avec la Police neuchâteloise soit efficace avec une définition claire des tâches. Cela permettra de donner les réponses adéquates aux diverses situations rencontrées. L'agent de sécurité publique sera aussi un relais entre la population, les commerçants et les autorités.

Afin de garantir la qualité et la disponibilité de certaines prestations, une collaboration avec les communes voisines pour les tâches communales est aussi souhaitée. Assurant déjà

certaines prestations pour les communes d'Enges et de Lignières, la commune de Saint-Blaise discute un élargissement de la collaboration avec les communes d'Hauterive et de La Tène afin que les ASP respectifs puissent travailler ensemble pour la réalisation de tâches spécifiques. Ces discussions se mèneront notamment au sein du Conseil régional de sécurité public réunissant les huit communes de l'Entre-deux-Lacs afin de conserver une cohérence régionale des tâches locales.

Au niveau sécuritaire, le chantier des collèges de Vigner nécessitera également une attention très soutenue. Par une approche transversale au sein des dicastères ainsi qu'avec tous les acteurs concernés (direction des travaux, direction et corps enseignant, riverains, etc.), le Conseil communal communiquera de manière régulière et ciblée durant les différentes phases pour que la sécurité des élèves soit garantie en tout temps.

Pour arriver à relever les défis d'ordre sécuritaire, le Conseil communal planifie durant la présente législature :

- de mettre à disposition de l'ASP des outils appropriés (transport, équipement et visibilité) pour une réalisation des tâches incombant à son cahier des charges
- d'encourager la formation continue de l'ASP et du personnel communal concerné
- de proposer au Conseil régional de sécurité public d'intensifier la collaboration entre les différents ASP communaux pour certaines tâches spécifiques
- de réunir les différents acteurs concernés durant chaque phase de chantier des Collèges de Vigner pour garantir la sécurité des élèves, enseignants, travailleurs et citoyens
- d'établir une mise à jour du règlement communal de police, sur un modèle participatif avec les commissions concernées, et de le faire appliquer dès son approbation par le Conseil général
- de surveiller la circulation au sein de la commune pour que les concepts de circulation et de stationnement atteignent leurs buts.

Membre actif du Syndicat intercommunal des sapeurs-pompiers volontaires du Littoral neuchâtelois (SSPVLN), le Conseil communal sera attentif à ce que les décisions prises au sein du SSPVLN garantissent en tout temps la qualité et le délai d'intervention pour la protection contre les incendies sur le territoire communal. Encore au stade de développement, le syndicat se devra de montrer une maîtrise des charges et une efficacité irréprochables.

Au niveau communal, la réorganisation de la Commission de police du feu et de salubrité publique effectuée au début de la législature sera évaluée avec les membres de manière régulière.

Les modifications et améliorations nécessaires seront mises en œuvre afin que cette Commission puisse fonctionner de manière optimale, minimisant ainsi les risques d'incendie au sein des habitations de la commune.

C'est dans ce cadre que les points suivants seront plus spécialement suivis :

- au sein du SSPVLN, veiller à des prises de décision qui garantissent à la commune de Saint-Blaise un rapport qualité/prix des prestations proposées équivalent à ce qu'offrait le Syndicat du Feu du Bas-Lac avant sa suppression

- garantir à la Commission de police du feu et de salubrité publique le remplacement rapide lors d'éventuelles démissions ou défactions de commissaires, et œuvrer pour que le taux de présence lors des visites soit suffisant à la bonne marche de la commission.

Dicastère 2 : Enseignement et santé

Au cours de cette législature, le Conseil communal a pour but de :

- poursuivre le développement de l'offre en matière préscolaire et parascolaire
- étudier l'opportunité de mettre en place des « tables de midi »
- continuer l'étude et mise en place d'un circuit (vélos) permettant aux élèves de se rendre à l'école en toute sécurité, en coordination avec la commune de La Tène
- soutenir l'installation de cabinets médicaux ou d'un cabinet de groupe dans notre commune
- santé scolaire : participer à la mise en place d'un système centralisé au sein de l'éorén
- rechercher des opportunités en matière d'appartements protégés.

Dicastère 3 : Culture, loisirs et sport

Site des Fourches

Valoriser le site des Fourches et sa gestion, suite à la reconstruction de la buvette et des vestiaires :

- promouvoir le site auprès des écoles et associations parascolaires notamment
- entretenir et améliorer la piste Vita
- entretenir les infrastructures autres que celles liées au football : terrain de basket, piste d'athlétisme
- inciter les sociétés sportives implantées sur le lieu à participer à l'ouverture du site à la population.

Bâtiment nautique

Réaliser le projet du bâtiment nautique et mettre en place l'utilisation communautaire de ce bâtiment entre les sociétés locales concernées.

Ce projet est rendu nécessaire en raison de la vétusté de l'actuel bâtiment « Ichtus », datant de la fin du chantier de construction de l'autoroute. Il s'agit de mettre à disposition de la société Ichtus et des autres sociétés actives sur les rives communales un bâtiment pouvant héberger le matériel qu'elles utilisent. Il sera pourvu d'une salle de réunion pouvant accueillir une vingtaine de personnes, à la disposition non seulement des sociétés susnommées mais également des différentes sociétés locales.

L'évacuation du matériel des membres des sociétés, en vue des travaux, aura lieu à la fin de la saison de voile 2017. Les travaux de déconstruction sont prévus début octobre, et seront suivis par la reconstruction du bâtiment.

Autres activités prévues dans le dicastère :

- participer aux réflexions quant à la création d'une Commission de la Jeunesse dans le cadre de la COMUL
- agir pour améliorer la visibilité des syndicats intercommunaux dont la commune est membre (Patinoires du Littoral – Théâtre de Neuchâtel – Anneau d'athlétisme de

Colombier) de manière à ce que la population de Saint-Blaise soit mieux informée des prestations à disposition et des avantages offerts.

Dicastère 4 : Ports et tourisme

Buvette du port

La buvette du port de Saint-Blaise est un lieu de rencontre important du village. Sa localisation sur les rives, aux abords des ports et à proximité d'une place de jeux, est idéale. Jusqu'à ce jour, tant du côté du gérant que de celui de la clientèle et du Conseil communal, il n'est pas question de modifier l'aspect et le caractère convivial et simple du bâtiment. Cependant, si des investissements importants ont été réalisés lors de la dernière législature pour rendre le bâtiment conforme aux exigences de salubrité publique, il est important également de prévoir encore des investissements pour l'entretien et pour d'éventuelles améliorations fonctionnelles. Ce travail se met en place, avec la participation du locataire.

Autres activités prévues dans le dicastère :

- installer une buvette saisonnière à proximité de la plage. Cette démarche a pour but de compléter l'offre de services en matière de petite restauration sur le côté ouest des rives, principalement pour les utilisateurs de la plage. Ce projet est prévu pour le début de la saison d'été 2017
- rechercher et mettre en œuvre de mesures aptes à diminuer les problèmes liés au *littering* et aux déprédatrices sur les rives et dans les ports
- créer un concept pour la valorisation des investissements déjà réalisés sur les rives communales : Fontaine du millénaire, bâtiments communaux, ports, etc.
- mettre en place, avec nos partenaires des services industriels, un système de contrôle et de surveillance des installations électriques des ports et des rives de manière à garantir la sécurité des citoyens
- organiser un marché aux légumes.

Dicastère 5 : Prévoyance sociale (y compris accueil petite enfance et parascolaire)

La prévoyance sociale est un dicastère particulier car il ne laisse que peu de marge de manœuvre au niveau communal. Cependant, la commune de Saint-Blaise a la responsabilité du Guichet Social Régional de l'Entre-deux-Lacs (GSR) au-travers de la présidence de la Commission Sociale Régionale (CSR) et de la présence du GSR sur le territoire communal. Cette présidence implique plusieurs représentations au niveau cantonal au sein de la Conférence des Directeurs Cantonaux – Social (CDC-Social) et du Conseil de la Facture sociale (CFS). Pour Saint-Blaise, cela représente une opportunité de faire valoir l'avis communal et régional dans des discussions stratégiques sur l'orientation voulue au niveau cantonal et de s'assurer que chaque citoyen bénéficie d'une aide adéquate lorsque son parcours de vie le mène à la demander. Le Conseil communal au sein de la CSR travaillera aussi en direction d'une optimisation des flux d'information entre le terrain et les politiques pour que chaque amélioration possible constatée sur le terrain bénéficie du relais politique nécessaire à sa mise en œuvre. Le Guichet Social Régional de l'Entre-deux-Lacs (GSR) doit être reconnu pour sa gestion efficace des dossiers et pour son environnement de travail agréable.

Faisant partie intégrante du dicastère, l'accueil de la petite enfance est un élément clé du développement communal. Il sera essentiel de continuer à garantir un accueil préscolaire

suffisant et de qualité afin de permettre à la population saint-blaisoise de concilier de manière harmonieuse vie privée et vie professionnelle.

Dans cette optique, le Conseil communal envisage durant la législature :

- de soutenir toute action qui augmente la qualité des prestations proposées au sein de la CSR
- d'être attentif aux actions pouvant être prises en amont pour supprimer les causes d'indigence et d'exclusion sociale
- de travailler et soutenir les structures d'accueil de la petite enfance actuelles afin que le nombre de places et la qualité d'accueil soient garantis
- d'étudier au sein des projets tels que la construction des nouveaux collèges de Vigner, l'intégration d'éventuels accueils (cuisine à midi) selon les nécessités avérées.

Dicastère 6 : Travaux publics, voirie et parcs publics

La commune, à l'instar des villes, doit se doter d'une stratégie de stationnement et de circulation. C'est pourquoi le Conseil communal va travailler avec l'aide de mandataires externes sur un nouveau plan de circulation et de stationnement qui tiendra compte de la réalisation future de l'aménagement du centre du village ainsi que du projet de requalification de la route cantonale et de la construction des collèges de Vigner.

La cohabitation piétons/véhicules fonctionne relativement bien sur l'ensemble du territoire communal, mais un effort d'amélioration doit être entrepris, plus particulièrement dans le centre du village, où tous les enfants passent pour se rendre à l'école. L'action consiste à :

- évaluer les zones 20 et 30 km/h et les adapter si nécessaire
- faire respecter les limitations de vitesse dans les différents quartiers, en aménagement si nécessaire des chicanes ou des gendarmes couchés
- améliorer l'éclairage et la signalisation des passages piétons
- assurer la sécurité des piétons en améliorant leur visibilité.

Après une étude approfondie, qui a déjà été présentée à la Commission des travaux publics, le réaménagement de la zone 20 km/h au centre du village est prévu en plusieurs phases : zone de la crèche « Haut comme trois pommes », zone du temple, zone devant la maison de commune.

Les diverses démarches pour la réalisation de la première étape ont été entamées et le premier coup de pioche est prévu pour le printemps 2018.

La réalisation du secteur autour du temple se fera dans la foulée, en intégrant également la réfection du temple. La réalisation des autres zones devrait suivre, mais dépendra essentiellement des moyens financiers à disposition.

D'autre part, le maintien du bon état du réseau routier communal se poursuit, à l'aide du crédit cadre voté annuellement pour l'entretien des routes et des murs communaux.

Cependant, il est essentiel d'établir un inventaire de l'état des routes communales. Ceci permettra d'établir une planification par degré d'urgence des travaux majeurs à entreprendre.

Avec les divers développements urbanistiques prévus, il y aura lieu également de reprendre les réflexions sur l'aménagement de nouveaux cheminements piétonniers (Chauderons, collèges de Vigner).

Les places de jeu du port, du Pré Brenier et du collège de la Rive-de-l'Herbe sont très utilisées à la belle saison. Il est donc important de les entretenir afin d'en assurer le bon fonctionnement et la sécurité nécessaire à leur utilisation.

Dicastère 7 : Urbanisme et aménagement du territoire

Pour ce dicastère, et comme déjà indiqué au chapitre 3 « Le territoire et la mobilité », le travail le plus important de la législature sera la révision du Plan d'aménagement local (PAL).

Après la finalisation récente du Plan directeur régional (PDR) couvrant le territoire des dix communes de la Communauté urbaine du littoral (COMUL), chacune de ces dix communes doit entreprendre la révision de son PAL.

Une certaine coordination entre les dix communes sera assurée, pour les éléments communs et les thèmes transversaux.

Si le PDR permet de répondre aux exigences de la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire (LAT), c'est à travers les PAL que la législation fédérale et cantonale va se concrétiser, en particulier pour les tiers. Au niveau communal, le PAL constitue en effet l'instrument légal opposable aux tiers qui souhaitent construire ou modifier une construction, et il appartient aux communes d'entreprendre les travaux de révision nécessaires.

Ce travail, qui débutera début 2018, nécessitera un important appui de spécialistes externes et un budget conséquent. La Commission d'urbanisme sera appelée à accompagner les travaux, et des séances d'information ad hoc seront organisées en temps voulu, à l'intention des Conseillers généraux à qui revient, au niveau communal, l'approbation finale du projet de révision.

Pour l'élaboration du PAL, les résultats de plusieurs études réalisées ces dernières années seront repris et intégrés. En particulier :

- analyse de la zone d'ancienne localité et proposition de critères pour les choix d'urbanisation
- règlement pour les ouvertures en toiture dans la zone d'ancienne localité
- première version du Projet de territoire
- plan directeur régional COMUL (PDR mentionné ci-dessus)
- certains plans directeurs cantonaux (Plan directeur des rives, par exemple)
- études pour la densification dans certaines zones du village
- proposition de modification du règlement de la zone industrielle.

Lancer la révision du PAL oblige à repenser profondément l'utilisation du territoire sur la commune de Saint-Blaise, et à y intégrer d'autres aspects, tels que les plans de stationnement et de circulation, la mobilité douce et les chemins piétonniers, le tourisme et le paysage, qui doivent s'inscrire dans un développement territorial harmonieux.

Autres activités prévues dans le dicastère

- **Modification partielle du plan d'aménagement et plan de quartier « Les Chauderons »**

La modification a pour but de permettre l'implantation d'un projet de meilleure qualité urbanistique que ce que l'affectation actuelle (zone d'habitat groupé soumis à plan de quartier) imposait. La demande sera déposée devant le Conseil général fin 2017.

- **Modification partielle du plan d'aménagement local « Les Fourches »**

La modification a pour but de régler à long terme l'affectation de la zone sportive et de détente des Fourches, sur la base d'une vision globale du site à long terme. Le WWF et Pro Natura ont fait opposition au projet, lors de sa mise à l'enquête. La procédure juridique pour le traitement de ces oppositions est en cours. Le planning de ce traitement n'est pas connu.

- **Modification partielle du règlement d'aménagement local pour les ouvertures en toiture**

Le but de la modification est d'autoriser sans dérogation certaines ouvertures en toiture, dans la zone d'ancienne localité, selon un règlement défini, afin de valoriser les volumes d'habitation sous les toits. La procédure est en cours. Le projet sera soumis au Conseil général fin 2017.

- **Circulation privée et publique dans les hauts de Saint-Blaise et d'Hauterive**

Dans le cadre du projet d'Hauterive de réaliser un tunnel de contournement du vieux bourg, Saint-Blaise examine, en collaboration avec Hauterive, les possibilités qu'une telle réalisation ouvrirait, pour la circulation privée et publique dans le haut des deux villages. Cette réflexion s'inscrit également dans le cadre du Projet d'agglomération, troisième génération : le tunnel d'Hauterive y est inscrit comme mesure, de même que la réalisation de réseaux de transports publics dans le haut des deux villages et jusqu'aux interfaces situées dans le bas de Saint-Blaise.

- **Densification dans la zone de la COOP**

Souhaitant valoriser son commerce, la commune se propose d'augmenter la densité des constructions dans cette zone, en accord avec les nouveaux principes de la LAT. Le projet est en phase d'étude préliminaire.

- **Mise en valeur des pôles de gare**

Vers la gare CFF, cette mise en valeur, dont le principe est inscrit dans le Plan directeur cantonal, se concrétise avec la construction des quatre immeubles (dont un sur le territoire d'Hauterive) des Terrasses Volantes. Le projet est en cours. Il est en phase de levée d'oppositions. Les travaux devraient démarrer cette année encore et durer dix-huit mois environ. À son achèvement, il permettra de requalifier et de mettre en valeur de manière importante la zone de la gare CFF, créant ainsi un nouveau pôle d'attractivité.

- **Participation à la mise en œuvre du Plan d'affectation cantonal (PAC) de la zone viticole**

Commune viticole, Saint-Blaise participe avec intérêt à la nouvelle définition du PAC viticole, qui permettra de maintenir une surface de 600 ha de vignes dans le canton ; c'est l'occasion pour Saint-Blaise de réviser les zones de vigne sur le territoire communal, d'entente avec le canton et les vigneron locaux.

- **Participation aux activités des Commissions de l'aménagement du territoire (CAT) de la COMUL, d'une part, et de l'Association Région Entre-deux-Lacs, d'autre part**

La commune se trouvant à la convergence de ces deux régions, avec La Tène, il est important qu'elle puisse affirmer son identité tout en jouant son rôle d'articulation et de transition avec chacune des régions.

Dicastère 8 : Forêts et domaines

Les forêts communales, qui font partie de l'Arrondissement forestier de Neuchâtel et du cantonnement forestier d'Enges, sous la direction de l'ingénieur d'arrondissement, respectivement du garde forestier et agent nature du cantonnement d'Enges, sont gérées sur la base d'un plan de gestion pluriannuel, établi avec les instances cantonales et approuvé par la Confédération.

La gestion forestière est discutée dans les commissions de chaque arrondissement. Le cantonnement forestier d'Enges, qui s'occupe des aspects administratifs communaux, est géré par la commune de Cressier. Le Chef de dicastère participe de droit à ces instances, dans lesquelles il représente la commune de Saint-Blaise.

Au niveau opérationnel, le Chef de dicastère participe chaque année au martelage (marquage des arbres à abattre), qui se fait au niveau de la division (unité de base), selon les indications du plan de gestion.

Les domaines communaux sont loués à des agriculteurs qui en assurent l'exploitation.

L'action communale dans ce dicastère se résume donc comme suit :

- participation de droit aux instances de gestion des domaines forestiers
- participation aux marquages forestiers annuels
- gestion de la location des domaines
- collaboration étroite avec le garde forestier et agent nature, dans tous les cas d'interventions sur la forêt, les zones boisées ou les arbres isolés sur le territoire communal.

Dicastère 9 : Bâtiments (et Cité de l'énergie)

Le dicastère des bâtiments comprend la gestion des immeubles du patrimoine financier ainsi que des immeubles Grand'Rue 33 et 35. Les autres immeubles, notamment les bâtiments, scolaires, de sports, de loisirs, industriels, et le hangar des sapeurs-pompiers, sont gérés par les dicastères respectifs.

Le patrimoine immobilier de la commune est composé d'une petite dizaine d'immeubles. Ils sont entretenus de manière régulière, et ceux du patrimoine financier sont systématiquement loués.

Des premières mesures en direction d'une gestion plus intégrée de ce parc d'immeubles ont été prises dans le cadre du processus menant à la labellisation Cité de l'énergie (voir ci-dessous).

Le Conseil communal a pour but, durant cette législature, de renforcer cette gestion intégrée à l'aide des mesures suivantes :

- finalisation des relevés d'état (structures, infrastructures, équipements, performance énergétique, etc.)
- estimation des coûts d'entretien/rénovation
- programme pluriannuel d'intervention
- monitoring des rendements énergétiques et financiers.

Les interventions sur les immeubles communaux suivants ont déjà été citées au chapitre « Les projets phares » ci-dessus :

- la construction des collèges de Vigner (y compris la rénovation du collège de Vigner existant)
- la construction d'un immeuble d'appartements protégés à la Musinière
- la réaffectation du collège de la Rive-de-l'Herbe.

D'autres interventions sont encore planifiées pour la présente législature, soit :

- Réfection de l'Hôtel communal (Grand'Rue 35)

Dans le cadre d'une réflexion relative à la création de meilleures conditions d'accès du public aux différents services communaux et de meilleures conditions de travail pour les employés de l'administration, une étude préliminaire est entreprise ; elle porte en premier lieu sur l'Hôtel communal, mais également sur les bâtiments communaux n°s 28 et 29 de la Grand'Rue

- Immeuble Vigner 3

Suite à une première étude succincte de faisabilité en 2013, un projet de rénovation de l'immeuble Vigner 3 sera entrepris, comprenant une extension éventuelle dans la partie basse de la parcelle. D'éventuelles synergies seront également examinées avec le projet d'appartements protégés à la Musinière.

Cité de l'énergie

Membre de l'Association Cité de l'énergie⁴ et Partenaire en processus (c'est-à-dire sur la voie de la certification), la commune de Saint-Blaise a lancé le processus pour obtenir le label Cité de l'énergie au début de la législature 2008 – 2012. Un travail conséquent a été fait durant ladite législature et la suivante, qui a permis de mettre en place un certain nombre de mesures et d'établir également, début 2014, les documents de base nécessaires : catalogue de mesures, fiches d'action et fiches conseil, programme de politique énergétique.

Entre 2014 et 2016, le travail pour l'obtention du label a été mis entre parenthèse, en raison des projets de fusion. Le Conseil communal s'est fixé pour but de reprendre activement cette action dès l'automne 2017, non seulement en vue de l'obtention du label Cité de l'énergie, mais avant tout pour structurer son action relative à la politique énergétique dans les six domaines fixés par le programme Cité de l'énergie.⁵

Dicastère 10 : Gestion des déchets et environnement

L'entretien des espaces verts et de l'espace public est l'une des missions principales du service de la voirie. Il continuera d'être mené en plein respect des contraintes naturelles, d'une part en procédant à des fauches différenciées et, d'autre part, surtout avec une utilisation parcimonieuse et ciblée des produits phytosanitaires.

Le *littering* est aujourd'hui un fléau de plus en plus difficile à gérer pour les communes. Chacun doit être responsable de la propreté du village en respectant l'espace public. Le Conseil communal a fait installer des poubelles publiques sur l'ensemble du territoire, et espère que chacun les utilisera à bon escient.

⁴ www.citedelenergie.ch

⁵ Développement, planification urbaine et régionale, Bâtiments de la collectivité et équipements, Approvisionnement, dépollution, Mobilité, Organisation interne, Communication, coopération

Diverses mesures seront prises pour faire face à ces problèmes d'incivilités :

- intensifier les contrôles d'incivilités relatives aux déchets dans le village, avec une adaptation éventuelle du règlement de police
- mener des actions visant à responsabiliser la population quant à la préservation de la propreté de l'espace public
- vidanger régulièrement les conteneurs aux « éco-points » afin d'éviter que les gens ne déposent leurs déchets à même le sol
- maintenir la propreté dans les sous voies (également durant les week-ends).

Entretien des infrastructures communales :

- négocier un contrat avec une entreprise afin de laver et d'entretenir les conteneurs enterrés et les cloches à déchets valorisables
- poursuivre la mise en séparatif des réseaux communaux et leur entretien, selon le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), en fonction des opportunités et des moyens financiers à disposition
- lors de la réfection d'un tronçon routier, étudier systématiquement la mise à niveau de l'ensemble des équipements en place afin d'éviter la réouverture ultérieure de tronçons fraîchement rénovés
- garantir des prestations efficaces tant de la STEP qu'à la déchetterie intercommunale, tout en maîtrisant les charges.

Dicastère 11 : Services industriels (électricité, eau, téléréseau)

Au cours de la présente législature, les objectifs du Conseil communal sont les suivants :

- mettre en place une structure de soutien et d'incitation aux énergies renouvelables dans la commune
- mener des réflexions sur les possibilités d'utilisation de l'énergie photovoltaïque dans la consommation courante de la commune
- mener des réflexions quant au développement ou à la vente du téléréseau communal, intégrant notamment le développement continu du réseau Swisscom, principal concurrent du réseau câblé communal
- poursuivre la mise en valeur des services de la société Eli10 SA, en développant et en améliorant le panel des services qu'elle propose
- poursuivre le projet de fourniture de services communaux modernes pour la zone du Maley, dans la mesure où le projet intercommunal de la CENE venait à se réaliser
- mettre en souterrain des quelques lignes électriques encore à ciel ouvert.

Dicastère 12 : Finances, impôts, transports

Les actions suivantes seront menées par le Conseil communal durant la législature 2016 – 2020 :

- retraitement du patrimoine administratif et du patrimoine financier
- maintien des recettes fiscales et d'un taux d'impôts favorable
- maîtrise, au niveau des finances communales, des futurs reports de charges de l'État y compris les charges inhérentes à Prévoyance.ne
- maîtrise des coûts et des investissements, à l'aide d'outils de planification et de gestion de projets performants
- mener à bien le suivi financier du chantier des collèges de Vigner
- favoriser l'implantation d'entreprises et la création d'emplois

- soutenir des entreprises du tissu industriel et commercial existant
- rechercher de nouvelles entreprises, si possible avec des emplois intéressants pour notre région
- faciliter les démarches auprès des instances cantonales
- mettre sur pied une rencontre annuelle avec les entreprises de notre commune
- améliorer les liaisons par transports publics entre les villages voisins et les centres urbains
- participer activement aux réflexions de l'État sur l'avenir des transports publics dans la région
- développer et mettre en œuvre un plan pour la mobilité douce, étudier la mise en place d'une nouvelle station de vélos en libre-service
- étudier conjointement avec la commune d'Hauterive la mise en place d'une ligne desservant le haut de nos villages
- étudier et entreprendre les travaux nécessaires à la réfection du temple de Saint-Blaise, en coordination avec la commune d'Hauterive.

5 CONCLUSION

Il fait certainement bon vivre à Saint-Blaise, commune idéalement située au bord du lac, entourée de vignes et bordée de forêts, disposant dans la commune même ou à quelques encâblures d'une offre culturelle et commerciale d'une très grande richesse, reliée par un ensemble dense de moyens de transports à l'ensemble du plateau suisse et au-delà. Ce cadre et cette situation idylliques n'empêchent pas qu'il est nécessaire de travailler et d'agir afin de maintenir, d'améliorer, et d'œuvrer contre certains vents contraires, pour que cette qualité de vie perdure.

Le Conseil communal est très conscient de cette situation. Il connaît les difficultés d'un groupe de miliciens à répondre à des exigences toujours plus élevées en termes de connaissances politiques, techniques, juridiques. Il sait aussi les attentes toujours plus élevées et pressantes des citoyens.

Avec le présent Programme de législature, le Conseil communal veut montrer sa volonté de relever ces défis, et de respecter le mandat politique reçu. Il veut indiquer la voie qu'il entend suivre pour travailler dans ce sens. Le Conseil communal souhaite vivement que ce document soit compris par les Conseillers généraux comme une base positive et prospective pour œuvrer ensemble, dans un esprit de recherche du bien commun, à remplir le mandat reçu.

Saint-Blaise, le 6 juillet 2017.

Le Conseil communal

Alain Jeanneret
Président

Claude Guinand
Vice-président

Jacques Rivier
Secrétaire

Caryl Beljean
Assesseur

Julien Noyer
Assesseur

ANNEXE I : FONCTIONS, CHEFS DE DICASTÈRES, SUPPLÉANTS

Fonctions des conseillers communaux

Année (*)	Président	Vice-président	Secrétaire	Assesseur	Assesseur
2016 – 2017	Caryl Beljean	Alain Jeanneret	Julien Noyer	Claude Guinand	Jacques Rivier
2017 – 2018	Alain Jeanneret	Claude Guinand	Jacques Rivier	Caryl Beljean	Julien Noyer
2018 – 2019					
2019 – 2020					

(*) du 1^{er} juillet au 30 juin

Dicastères par conseiller communal et suppléances

Conseiller communal	Dicastères	Suppléant
Caryl Beljean	Travaux publics, voirie et parcs publics Gestion des déchets et environnement	Claude Guinand Julien Noyer
Claude Guinand	Enseignement et santé Finances, impôts et transports	Alain Jeanneret Jacques Rivier
Alain Jeanneret	Urbanisme et aménagement du territoire Forêts et domaines Bâtiments	Jacques Rivier Julien Noyer Caryl Beljean
Julien Noyer	Sécurité publique Prévoyance sociale	Caryl Beljean Jacques Rivier
Jacques Rivier	Administration Culture, loisirs et sport Ports et tourisme Services industriels	Claude Guinand Caryl Beljean Claude Guinand Alain Jeanneret

Chef et suppléant par dicastère

Dicastères	Chef	Suppléant
0 Administration	Jacques Rivier	Claude Guinand
1 Sécurité publique	Julien Noyer	Caryl Beljean
2 Enseignement et santé	Claude Guinand	Alain Jeanneret
3 Culture, loisirs et sport	Jacques Rivier	Caryl Beljean
4 Ports et tourisme	Jacques Rivier	Claude Guinand
5 Prévoyance sociale	Julien Noyer	Jacques Rivier
6 Travaux publics, voirie et parcs publics	Caryl Beljean	Claude Guinand
7 Urbanisme et aménagement du territoire	Alain Jeanneret	Jacques Rivier
8 Forêts et domaines	Alain Jeanneret	Julien Noyer
9 Bâtiments	Alain Jeanneret	Caryl Beljean
10 Gestion des déchets et environnement	Caryl Beljean	Julien Noyer
11 Services industriels	Jacques Rivier	Alain Jeanneret
12 Finances, impôts et transports	Claude Guinand	Jacques Rivier

ANNEXE II : MOTION « UN PROGRAMME POUR UNE LÉGISLATURE »

Motion déposée pour la séance du Conseil général du 24 novembre 2016.

Motion interpartis, intitulée « Un programme pour une législature »

Un programme de législature permet au Conseil communal d'affirmer en toute transparence ce que seront les priorités de sa politique au sens large. Il sert de base au dialogue politique et à la gestion administrative. Il définit des axes et précise des objectifs, en les priorisant. Ce document permet au Conseil général, aux citoyens et aux acteurs économiques de comprendre les liens entre les différentes actions entreprises tant au plan administratif que réglementaire.

Dès lors les partis PS, PLR ainsi que l'Entente demandent au Conseil communal :

- de présenter dans les six mois qui suivent son entrée en fonction un rapport d'information contenant le plan de législature et le plan des investissements ;
- de faire figurer un point de situation annuel dans le rapport de gestion ;
- et de dresser un bilan général en fin de législature.

Pour les partis PS, PLR ainsi que l'Entente,

PS	Marc Renaud	Chef de groupe
PLR	Charles Constantin	Chef de groupe
Entente	Alain Marti	Chef de groupe